



# US TYROSSE HANDBALL

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR



FFHANDBALL

L'US TYROSSE Handball a été créé en 1977 par des bénévoles qui ont maintenu jusqu'à ce jour l'éthique et la morale dont la section continue de s'inspirer.

Le présent **RÈGLEMENT INTERIEUR** est établi afin de définir les activités de l'association ainsi que les droits et devoirs de chacun.

Le Handball est un sport collectif qui se caractérise par la présence de coéquipiers, d'adversaires et d'arbitres. Tous sont partenaires pour le bon déroulement des rencontres.

L'US TYROSSE Handball fonctionne essentiellement par la présence de personnes bénévoles qui s'engagent librement et gratuitement en dehors de leurs temps professionnel et familial.

### **1. LES DEVOIRS DU CLUB**

#### LES OBJECTIFS

- Faire pratiquer le handball aux enfants et adultes (féminin et masculin) au sein d'un club structuré affilié à la Fédération Française de Handball (rendant compte à la Ligue Nouvelle Aquitaine de handball et au Comité des Landes de handball selon le niveau de compétitions ou les équipes sont engagées).
- Assurer la formation des joueurs(euses) par le biais de l'école de handball, avec des entraînements adaptés aux catégories d'âges et de niveaux.
- Permettre et accompagner la formation des accompagnateurs, animateurs et éducateurs.
- Engager des équipes dans les championnats correspondants à leur niveau et d'assurer les obligations administratives et sportives qui en découlent.
- Organiser les déplacements des équipes (par l'intermédiaire des responsables d'équipes) et les réceptions des adversaires pour les championnats et les coupes où les équipes sont engagées.
- Fournir les locaux et le matériel sportif nécessaires à la pratique du handball en compétition, ainsi que les maillots aux couleurs du club.
- Encadrer les enfants et les jeunes tout en établissant le lien avec leurs parents et, le cas échéant, leur milieu scolaire dans le domaine sportif.
- Respecter la CMCD (contribution mutualisée des clubs au développement) qui est une obligation réglementaire en rapport avec le niveau de compétition de l'équipe fanion.

#### LES MINEURS

Les membres dirigeants du club s'engagent à assurer la formation sportive et sociale des enfants, le lien avec leurs parents, l'encadrement lors des manifestations où ils nous sont

confiés, sous réserve que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ des enfants, du lieu d'activité ou du point de rencontre lors des déplacements.

Les parents ont un rôle à jouer dans cette formation, par leur présence lors des compétitions et manifestations qui se déroulent à domicile ou dans un autre club.

### **RESPONSABILITÉ LÉGALE**

Pendant l'utilisation des installations sportives, la responsabilité légale incombe, pour les licenciés de l'association, au président de l'association ou à ses représentants désignés. Ces derniers sont aussi bien les dirigeants, les éducateurs sportifs diplômés et rémunérés que les intervenants bénévoles diplômés ou non.

### **EXCLUSION**

Toute personne licenciée ou parent de licencié(e) mineur dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique de l'Association se verra immédiatement exclue.

Cette exclusion sera prononcée par le Bureau et/ou le CA, signifiée par lettre recommandée AR stipulant les motifs de la radiation et ne donnera droit à aucune indemnisation. Sont considérés comme motifs d'exclusion : toute rixe, injure, insulte, tout comportement agressif, raciste, sexiste, xénophobe, discriminant.

### **DROIT À L'IMAGE**

Lors de la procédure de prise de licence Fédération Française de Handball auprès de l'US TYROSSE Handball, vous êtes invités à lire et signer électroniquement ce règlement intérieur de notre association.

En tant que personne majeure agissant pour vous-même OU en tant que Responsable Légal d'une personne mineure pour laquelle vous êtes pleinement investis de vos droits civils à son égard, vous autorisez la captation de votre image, de votre voix et de votre nom OU de l'image, de la voix et du nom de l'athlète mineur que vous représentez, ainsi que l'utilisation qui en sera faite par l'US TYROSSE Handball dans les conditions décrites ci-après :

- L'autorisation est valable pour les images captées et utilisées sur la saison 2025/2026
- Pour une diffusion sur tous supports connus et futures / presse écrite / site internet de l'association sportive / réseaux sociaux.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation en nous le mentionnant par écrit via un email sur l'adresse officielle de notre club 6040002@ffhandball.net

## **2. LES DEVOIRS DU LICENCIE(E)**

Tout licencié doit se soumettre à des obligations sportives :

## LES LICENCES

Fournir les documents nécessaires à l'établissement de la licence : dossier effectuée via internet et chèque de cotisation remis à un dirigeant.

## LES MUTATIONS

Pour les seniors dont on aura sollicité leur venue au club, un chèque de caution correspondant au montant du dossier mutation sera demandé. Ce chèque sera rendu à la joueuse en fin de saison sportive si cette dernière a rempli ses obligations sportives et morales citées plus bas. Concernant les autres catégories, des frais de mutation seront à régler. Le montant est différent en fonction des catégories.

De plus, si la mutation est faite avant le 31 juillet de l'année en cours, la mutation ne pourra pas être refusé par le club quitté. En revanche, au-delà de cette date, le club quitté peut la refuser.

Les frais de mutations peuvent être gratuit sous 2 conditions : retour au club ou déménagement (il faudra un justificatif de domicile pour prouver celui-ci).

## LES ENTRAINEMENTS

Participer aux entraînements organisés pour sa catégorie d'âge ou de niveau (les dates et horaires sont communiqués en début de saison à chaque licenciée). En cas d'absence motivée, la licenciée devra prévenir la personne assurant cet entraînement, avant le début de celui-ci, ou à défaut un membre de son groupe.

## LA COMPÉTITION

Participer aux rencontres concernant sa catégorie d'âge ou de niveau, dont le calendrier sera distribué en début de championnat. Les entraîneurs décident dans quelle équipe évoluera le joueur ou la joueuse. Leurs décisions doivent être respectées. Chaque licencié est soumis à des obligations morales et sociales.

## LE MATÉRIEL

Prendre soin du matériel sportif du club (ballons, maillots, sacs ...) et des locaux municipaux mis à notre disposition (sol et équipements du gymnase, propreté des vestiaires et des gradins).

## LA VIE DE GROUPE

- Respecter les partenaires, les adversaires et les arbitres lors des rencontres.
- Participer dans la mesure de leurs possibilités au fonctionnement du club.
- Encadrement des jeunes (compétition, entraînement, école de handball).
- Formations (arbitrage, animateur, entraîneur).
- Manifestations (préparation et aide) réunions (assemblée générale et autres...).

## LA SALLE DE RECEPTION

La salle de réception est réservée aux manifestations liées aux activités du club. Elle doit être nettoyée, les poubelles vidées après chaque manifestation.

## **3. LES DEVOIRS DU DIRIGEANT ET RESPONSABLE D'EQUIPE**

- S'assurer que tous les licenciés mineurs ont quitté le gymnase avant de partir.
- Vérifier que toutes les portes donnant sur l'extérieur du gymnase soient fermées avant de quitter le gymnase.

En tout état de cause, le club offrira à tous ses membres : la convivialité, la solidarité, la joie, les satisfactions, les souvenirs aussi, toutes ces valeurs associées au goût de l'effort, à l'équilibre physique et psychique que le sport collectif peut apporter au sein d'un groupe soudé et motivé.

Toute personne licenciée ou personne en responsabilité de personne licenciée est tenue de connaître et de respecter le règlement intérieur de l'US TYROSSE Handball.

*Règlement mis à jour le 11/12/2025*